

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERCTIONS

LES INSERCTIONS

sont reçues au

Bureau du Journal du Lot

et

se paient d'avance

Annances... 25 c. ligne

Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3

M. Laffite et C^e, place de la

Bourse 8, sont seuls chargés

à Paris de recevoir les annonces

pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS

ont lieu les 1^{er} et 16 de chaque mois

et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE

trois mois..... 5 fr.

six mois..... 9 fr.

ou au..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

trois mois 6 fr. Six mois 11

fr. Un an 20 fr.

envoyer avec la demande d'a-

bonnement

un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 17 Août 1872.

L'activité infatigable de M. Thiers, les agissements des radicaux, au sujet de la dissolution de l'Assemblée, l'éventualité de plus en plus probable d'une grande modification de notre système électoral, l'entrevue prochaine des trois Empereurs d'Allemagne, d'Autriche et de Russie, la solution définitive pour la forme du Gouvernement français, tels sont les sujets qui occupent les esprits. Les articles empruntés aux principaux journaux de Paris, qu'on lira plus loin, abordent et traitent ces diverses questions.

Nous croyons que nos lecteurs apprécieront cette méthode que nous avons prise, depuis un an, de les tenir au courant de toutes les discussions, en citant les organes les plus accrédités de la presse conservatrice.

Versailles, 14 août 1872.

M. Thiers, arrivé à Paris, hier soir, à 5 h. 1/2, a présidé, ce matin à l'Elysée, le conseil des ministres. Il est certain qu'on s'est occupé, dans cette réunion, de la nomination des maîtres des requêtes au conseil d'Etat, mais il est probable qu'on s'y est occupé aussi d'autre chose; notamment de l'emprunt, de la prochaine session des conseils généraux et des tentatives d'agitation qui pourraient avoir lieu en vue de la dissolution de l'Assemblée. Bien des gens pensent, et non sans raison peut-être, qu'on s'y est entretenu aussi de la politique étrangère, et en première ligne de l'entrevue des trois Empereurs à Berlin, de l'incident Vogué à Constantinople, et enfin des bruits persistants relatifs aux travaux de fortification que les Prussiens exécuteraient à Belfort.

A ce propos, je dois constater une fois de plus, qu'on dément formellement dans les régions gouvernementales, toutes les rumeurs inquiétantes basées sur la politique étrangère, et qu'on n'a pas l'air d'être préoccupé le moins du monde ni de la réunion des trois Empereurs ni des travaux que les Prussiens peuvent effectuer à Belfort.

M. Thiers repart ce soir, à 5 heures, pour Trouville. Il a dû recevoir, après le conseil des ministres, Djemil-Pacha en audience de congé, et faire ensuite quelques visites à divers membres du corps diplomatique.

Le ministre de l'intérieur est revenu ici vers midi pour assister à la réunion de la Commission de permanence et donner les explications et les renseignements qui peuvent lui être demandés.

La nomination de M. Cantonnnet à la préfecture de Lyon, très critiquée dans le parti conservateur, sera, à coup sûr, l'objet d'une demande d'explications. Quelques membres ont aussi manifesté l'intention d'interpeller le ministre des finances sur les facilités excessives accordées à l'étranger pour la souscription de l'emprunt.

Revue des Journaux

Presse.

Si la France se relève, si elle respire, si la vitalité puissante dont elle est animée, se manifeste déjà par des signes non équivoques, est-ce que chacun de nous ne sent pas, dans ses anxiétés intimes, la fragilité de cette convalescence d'une nation dont l'agonie a été si

douloureuse et si récente? Est-ce que la condition de notre instabilité n'est pas rendue plus éclatante encore, par le spectacle de cet homme qui, à l'âge ou l'activité s'éteint, dépasse la mesure ordinaire des forces humaines et représente à lui seul, par l'absorption de toutes les charges du gouvernement, l'impulsion de l'Etat, la direction de tous les services, la discussion de toutes les lois et la résistance à tous les mauvais desseins?

Nous nous souvenons d'avoir entendu un jour un magistrat qui, dans un discours de rentrée, s'était proposé de défaire les doctrines de l'Empire. « Un empereur et un peuple! s'écriait-il. Rien de plus. Ce magistrat voulait être un courtisan; il n'était qu'un César. Un peuple qui est une masse inerte et docile, flottant tour à tour, au souffle de la révolution ou du despotisme, et au-dessus, un maître. Que ce maître soit un empereur, un roi, une assemblée ou un président, peu importe. C'est toujours la servitude.

Nous savons bien que la République de M. Thiers n'a pas de précédent dans l'histoire. M. Thiers ne descend ni de Robespierre, ni de Danton, ni de Barras. M. Thiers descend de M. Thiers. Il ne ressemble à personne qu'à lui. C'est un prince sans ancêtres et, nous le croyons sans héritiers. Sa dictature n'a rien de cruel, ni de brutal, ni d'odieux. Elle a une saveur intellectuelle qui flatte les beaux esprits qui désarment jusqu'aux révoltes de la raison. Comme l'a dit l'éloquent rédacteur en chef de l'*Avenir national*, M. de la Ponterie, c'est « une dictature oratoire », M. Thiers n'entre pas au Parlement avec une cravache comme Louis XIV; il cingle sans frapper. Il ne monte pas à cheval. Son cheval à lui, c'est la tribune, et son 18 brumaire se fait tout naturellement, avec les complicités et les abandons des majorités qui se livrent sans se laisser violer.

Ce qu'il faut craindre de telles dictatures, ce ne sont pas leurs œuvres, mais leurs suites. Tant que M. Thiers durera, nous serons à peu près tranquilles; mais s'il disparaissait au moment où il concentre en lui toutes les forces vives et toutes les directions actives de l'Etat, que resterait-il? Rien. Et la République d'un homme n'aurait servi qu'à préparer, la République d'un parti, c'est-à-dire la révolution.

Voilà pourquoi nous sommes d'avis que si les « hommes nécessaires » peuvent parfois nous sauver, les institutions libres peuvent seules assurer la stabilité et la grandeur de la France.

Voilà pourquoi tout en reconnaissant les services rendus par M. Thiers, nous demandons que l'on substitue les garanties du régime constitutionnel aux fragilités du pouvoir personnel.

Patrie

On ne reprochera plus au gouvernement de la République provisoire de manquer de déférence envers la presse. Nous lui avons demandé de vouloir bien nous dire nettement et une fois pour toutes, par la bouche d'un journal officieux, ce qu'il pensait de la dissolution, s'il était, dans cette grave question, avec la majorité de l'Assemblée ou avec la minorité, avec les conservateurs ou avec les radicaux. Le cabinet présidentiel ne nous a pas fait attendre sa réponse. Le *Bien public* a inséré sous le titre de : « La Comédie dissolutionniste, » un article non signé et dont la rédaction de ce journal a fait connaître ouvertement à tous ses amis l'origine officielle. C'est donc aujourd'hui, le gouvernement qui parle, et c'est bien son

opinion que nous allons, à notre tour, faire connaître à nos lecteurs.

Hâtons-nous de dire que le gouvernement est absolument opposé à la dissolution. « Cette dissolution, écrit le correspondant officiel du *Bien public*, impraticable en droit et en fait, puisqu'elle constituerait le gouvernement à l'état de crime vis-à-vis d'une Assemblée dont il n'est que le mandataire et qui seule a qualité pour limiter la durée de la législature, cette dissolution, profondément antipathique au pays, ne pourrait être décidée que par un coup de force, dont le contre-coup serait la guerre civile. »

On comprend qu'après cette déclaration, dont nous louons sans réserve la netteté et la franchise, et qui reproduit avec soin le mot *crime*, dont M. Thiers s'était déjà servi dans sa conversation avec la commission de prorogation, on comprend que les radicaux, les dissolutionnistes doivent être sévèrement traités. Et, en effet, le porte-plume de la présidence ne leur épargne pas les mots caustiques ou cruels : « Que peuvent vouloir les radicaux? » est-il dit textuellement dans l'article dont nous nous occupons. « Uniquement ceci : un besoin d'agitation à tout prix, une soif sans cesse renaissante de publicité de mauvais aloi, et cette illusion surtout — qu'entretenaient les excitations de la vanité et de l'entourage chez quelques hommes doués de plus de rhétorique que de tact — qu'une surprise, une victoire, une démonstration populaire coûteraient peu et qu'il n'en faudrait pas davantage pour prendre la place de ce qui existe.

Autrement, nous défions qu'on nous donne une explication plausible, et qu'on nous prouve que le radicalisme, si c'est lui qui entreprend cette croisade, soit synonyme d'autre chose que de renversement, professe une autre politique que celle de sa propre substitution, ait une autre maxime d'Etat que le mot de Danton si souvent et si fatalement appliqué dans notre pays : *Ote-toi de là que je m'y mette!* »

Voilà, n'est-il pas vrai, que la scission est, amplement et de parti pris, accusée entre le gouvernement et les radicaux. Ces derniers ne s'attendaient pas, sans doute, à de pareilles rebuffades, quand ils votaient l'impôt sur les matières premières, afin de séduire la présidence et d'assurer, ils le croyaient du moins, le triomphe de leur République. Ces rebuffades, cependant, n'étaient pas les seules qu'on leur ménageait. Le *Bien public* a encore soin de leur dire ce qu'on pense à Versailles ou à Trouville de l'amnistie :

« L'amnistie? le radicalisme sait bien que c'est impossible, et que ceux qu'il rappellerait en France feraient exactement de lui ce qu'il compte faire de la République conservatrice — et avec certains détails d'exécution dont nous ne le croyons pas capable. »

Et l'état de siège. Il paraît qu'on n'est pas non plus fort disposé à le lever pour combler les vœux des radicaux. On prend soin de leur dire que s'ils essayaient, pour terminer la campagne de la dissolution, « de réunir dans une agape-monstre au Grand-Hôtel, et à propos de l'anniversaire du 4 septembre, tous ceux qui ont vu dans cette date moins l'écrasement de notre gloire militaire que la chute du régime impérial et l'avènement de la République, aussitôt « L'ÉTAT DE SIÈGE NE SE MONTRERAIT PAS PLUS TENDRE POUR CETTE CÉLÉBRATION QU'IL NE L'A ÉTÉ POUR CELLE DU 14 JUILLET ET DE LA PRISE DE LA BASTILLE. »

A vrai dire, nous sommes un peu confus, pour nous, conservateurs, de l'honneur que

nous font les néophytes de la République modérée. Ils nous prennent toutes nos idées; ils nous empruntent tous nos arguments. Nous avons dit, vingt fois, que la République radicale ne rêvait qu'une chose : le renversement de la République modérée; l'écrivain officiel le répète après nous. Vingt fois aussi, cent fois, nous avons dit que l'état de siège était indispensable à l'existence de la République, à laquelle elle permet d'écraser le radicalisme; on vient de voir combien le cabinet de Versailles se range à notre avis et comme il fait blanc de son épée de siège, laquelle, paraît-il, ne veut être tendre ni pour le 14 juillet, ni pour le 4 septembre, ni pour la prise de la Bastille, ni pour la prise du Corps législatif.

Il y a bien en tout cela un peu d'ingratitude car, enfin, sans le 4 septembre, le président ne serait peut-être pas président, et le *Bien public* ne serait peut-être pas... le journal officieux, mais cela n'est point notre affaire à nous. Que républicains de la veille et républicains du lendemain se « chamaillent » entre eux, la chose est naturelle et, pour le moment, nous n'avons qu'à constater la vigueur des coups qui nous paraissent décochés à MM. les radicaux avec une maestria tout-à-fait réjouissante. Bravo! messieurs les républicains modérés, vous appréciez sagement la situation, et, éclairés par nos conseils, vous paraissez comprendre enfin que vous ne pouvez vivre et vous soutenir et donner la sécurité au pays qu'avec le concours d'une Assemblée profondément conservatrice, avec l'état de siège et par un refus complet d'amnistie.

Liberté.

Il est officiellement convenu que la politique a pris ses vacances. Au fond, rien n'est moins vrai. Le bruyant mécanisme du gouvernement parlementaire a cessé, pour un instant, de fonctionner. Paris et la France n'attendent plus leur mot d'ordre des échos de Versailles. Mais l'attention publique se tourne aujourd'hui vers Trouville avec une curiosité presque égale. Le chef de l'Etat qui, par ordre des médecins, devait vivre sur la plage ou dans l'onde amère, vit au milieu des cartes géographiques et des statistiques, et nos correspondants nous le représentent préparant sans relâche les négociations nécessaires à la réforme de nos tarifs de douane. De son côté, le conseil des ministres délibère à Versailles, assure-t-on, sur la création d'une haute Chambre. Dans ses deux parties essentielles le gouvernement sait utiliser la liberté d'action que vient de lui rendre la retraite de la Chambre; il ne se contente pas de satisfaire aux nécessités quotidiennes de l'administration, si graves et si multiples qu'elles soient, il songe aussi aux problèmes de l'avenir dont la solution s'imposera tôt ou tard, comme la transition logique entre notre provisoire actuel et la constitution définitive du pouvoir qui doit jusque-là rester réservée.

Dans la presse et dans l'opinion la politique ne chôme pas plus qu'à Trouville et à Versailles. Les organes des partis extrêmes s'empressent de rompre la courte trêve que l'émission de l'emprunt avait commandée à leur patriotisme peu endurant. Les uns mettent une sourdine à l'affirmation de leur programme et rentrent sournoisement en poche leur signal de ralliement, comme fait la République française de son étendard de dissolution; les autres sont plus fougueux et moins sages, et nous avons le regret de ranger côte à côte, dans cette catégorie intempérante, la *Gazette de France* et le *Corsaire*, qui se posent l'un à l'autre la question de gouverne-

ment avec une nouvelle instance : la feuille royaliste adjurant ses partisans de prendre leurs mesures en province pour ramener la monarchie à la rentrée des vacances ; la feuille radicale criant à tue-tête qu'il faut constituer sans délai ; qu'un vigoureux coup d'Etat peut seul sauver la République démocratique, en voie de se perdre dans les pièges monarchiques, et réaliser la dictature oligarchique à plusieurs têtes, comme l'hydre de Lerne, qui est l'idéal rêvé par les radicaux socialistes.

L'effacement, d'ailleurs très motivé, du journal le *Corsaire* provient de ce que les hommes les plus sérieux dans tous les partis, et notamment dans le parti républicain, ont discuté, ces derniers temps, comme une opinion fort probable, les imperfections et les dangers du suffrage universel, et que la *Gazette* et ses amis, forçant le ton de la critique, n'épargnent rien pour inspirer au parti conservateur le courage de porter la main sur cette arche sainte, en préparant une énergique révision de la loi électorale.

Que les monarchistes ne perdent pas de vue le succès de leurs fins particulières, en prenant la tête d'une campagne dans laquelle ils se sentent soutenus par un grand nombre d'esprits modérés, la chose n'est pas douteuse, elle est de plus légitime, et les monarchistes sont dans leur droit. Mais le *Corsaire* trouve la plaisanterie amère ; il s'en indigne, et prophétise aux républicains, en termes véhéments, que la partie est gagnée contre eux, s'ils laissent revenir la droite cuirassée d'une bonne petite loi électorale capable de museler les ambitions démocratiques, ou simplement M. Thiers avec une Constitution bâtarde, comme on sait qu'il a la manie d'en rêver, et qui trahirait ses vieux préjugés monarchiques.

Nous nous garderons bien de donner le ton de cette polémique exaspérée comme diapason pour mesurer l'état des esprits. Rien n'est plus trompeur en temps ordinaire ; et aujourd'hui plus que jamais, que de vouloir juger lui-même et la province sur le langage des journaux parisiens condamnés aux travaux forcés de la discussion quand même. Mais en faisant la part des exagérations inévitables, des préméditations personnelles que tous les partis apportent dans leurs débats, le débat qui s'est élevé entre la *Gazette de France* et le *Corsaire*, et qui est en quelque sorte la note aiguë d'un procès régulier engagé entre les opinions modérées et les opinions extrêmes, nous paraît le symptôme d'une préoccupation sourde et générale que les députés ont emportée avec eux à l'état de germe, qu'ils nous rapporteront sans doute à l'état de dispositions législatives mûries et développées.

INFORMATIONS

Paris, 16 août, 11 h., matin.

Hier, à Trouville, quelques jeunes gens montés sur un yacht appartenant à un Russe, crièrent : *Vive l'Empereur !* et prononcèrent des paroles contre M. Thiers.

Conduits devant le commissaire de police, ils maintinrent leur droit de crier : *Vive l'Empereur !*

On assure que parmi eux se trouve un français et deux mexicains.

A la suite d'une entrevue entre MM. de Rémusat et Orloff, le yacht a reçu l'ordre de quitter Trouville.

M. Thiers visitera samedi la ville du Havre.

En examinant les titres qui recommandent les nouveaux préfets, on trouve que M. Limbourg, préfet de Marseille, est juif ; M. Cantonnnet, préfet de Lyon, radical, et M. Babaud-Larivière, préfet de Perpignan, franc-maçon, voire même grand-maître de l'ordre.

En cette qualité, il a signé au début de la guerre de 1870 une circulaire par laquelle il invitait les loges françaises à partager leurs offrandes entre les Prussiens et les Français.

La France catholique et le patriotisme, on le voit, ont sujet d'être satisfaits.

(Univers).

M. Limbourg, préfet de Marseille n'est pas juif — il est né de parents catholiques — mais ne paraît pas avoir conservé grand chose du catholicisme de son enfance.

Chronique locale

et méridionale.

Monsieur le Préfet,

Trois fois par semaine depuis un mois, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien éclaircir une petite affaire ténébreuse, œuvre de votre secrétariat général et qui peut léser dans une mesure notable les intérêts du département.

Organe de l'opinion publique, qu'un tel acte a fort étonné, le *Journal du Lot* n'a pu obtenir, jusqu'ici, satisfaction auprès de vous. C'est en vain qu'il a mis dans ses justes doléances toute la mesure et tout le respect possibles, l'administration lui a toujours opposé le silence le plus complet.

Or, jugez, Monsieur le Préfet, de la perfidie de l'esprit public : Plus l'administration fait la sourde oreille, plus l'opinion crie, et ce que tout d'abord elle articulait à peine, elle le répète aujourd'hui sur tous les tons, et de tous côtés on se demande :

— Pourquoi l'adjudication n'a-t-elle pas eu lieu pour les *Rapports du Préfet et les délibérations* du Conseil général ?

— Pourquoi surtout payerait-on, avec les deniers du département, 1,400 francs, un travail que l'adjudication aurait donné pour moins de 840 francs ?

— Pourquoi de folles dépenses, quand tout réclame impérieusement l'économie ?

— Pourquoi des faveurs, lorsqu'on a la prétention de fonder un régime de justice et d'égalité ?

Et tous les échos redisent ces questions, indiscrètes sans doute, mais sérieuses aussi, auxquelles votre silence obstiné, Monsieur le Préfet, ne paraît pas une réponse suffisante.

Il est certain que le revirement subit qui s'est opéré, à quelque chose d'étrange et qui frappe les plus indifférents.

Comment ! l'adjudication est un fait accompli ; elle est pratiquée depuis longtemps ; elle produit des résultats magnifiques, et, subitement, foulant aux pieds l'intérêt public, vous renoncerez à une économie certaine de 40 0/0, et vous irez payer 1,400 francs un travail que vous auriez pu avoir pour 800 francs !!!

Le scandale serait trop fort.

Voilà pourtant la situation, Monsieur le Préfet ; elle est des plus fausses, vous le comprenez, et vous n'avez certes pas à rendre grâces à ceux qui vous l'ont faite. Je me reproche presque de l'avoir exposée avec si peu de ménagements ; car je me plais à croire que vous êtes déjà sorti de l'impasse où votre maladroite entourage vous maintenait malgré vous.

De grâce, Monsieur le Préfet, pour la considération qui doit s'attacher à tout bon administrateur, daignez vous défendre un peu.

L'opinion vous fait un crime de n'avoir pas mis à l'adjudication un travail important. — Eh bien ! mais, ne trouverez-vous pas une excuse suffisante dans... un moment d'oubli..., un défaut de temps... ; dans le zèle et les ressources exceptionnelles du fournisseur choisi, comparés à l'insuffisance bien connue de tous les autres ? Et qu'on n'aille pas parler de faveur, de complaisance indirecte pour tel ou tel personnage ; tout cela est faux, et la preuve, c'est que, lorsqu'il s'est agi d'une impression importante de 40 fr., vous avez maintenu haut et ferme le principe d'adjudication ; mais pour une bagatelle de 1,400 fr., que diable !...

Et l'économie de 560 fr. que vous pourriez obtenir ? s'écrie le public peu convaincu.

Ici, Monsieur le Préfet, je vois un sourire victorieux, illuminer votre physionomie d'ordinaire si grave ; on sent que vous avez en main non plus des arguments, mais des foudres pour

terrasser vos adversaires ; il semble qu'il va tomber de vos lèvres ce petit discours bien senti :

« Chers administrés,

« La session ordinaire du Conseil général s'ouvre lundi. Nul plus que moi n'est soucieux des intérêts de mon département, et aux accusations imméritées de la Presse, je répondrai par des faits devant l'honorable Assemblée.

« Le Conseil général, dans un but économique, a désiré que les imprimés soient mis à l'adjudication. J'ai énergiquement secondé ses vœux. Les résultats ont dépassé toutes les espérances. Vous ne lirez pas sans intérêt, chers administrés, le tableau des adjudications qui ont eu lieu jusqu'à ce jour :

Mises à prix.	Adjud. à	Économies.
44 mars... 220	150	70 »
22 mars... 645	460	185 »
29 mars... 330	212	118 »
3 mai... 90	29	61 »
8 juillet... 186	92	94 »
17 juillet... 40	15 95	24 05
	1,511	958 95 552 05

« Sur 1,511 fr. de travaux, 552 fr. 05 c. d'économie ! Que l'on juge du bénéfice sur le total des travaux de la préfecture qui est d'environ 12,000 fr. ; il sera d'au moins 4,800 fr. !!

« De tels chiffres, chers administrés, se passent de commentaires. Le Conseil général les appréciera et se félicitera de sa résolution. Lorsque je songe moi-même aux encouragements et aux besoins que ce crédit inespéré va permettre de donner ou de satisfaire, mon cœur de préfet s'épanouit....

« Aux folliculaires qui m'accusent, je n'ai qu'un mot à dire :

« J'ai le droit de choisir mes fournisseurs et j'use de ce droit. Quant aux intérêts du pays, qui me sont plus chers que mes propres intérêts, lisez, Messieurs les calomnieux, et soyez confondus :

CONSEIL GÉNÉRAL.

Session ordinaire d'août 1872

(RAPPORTS DU PRÉFET).

Budget ordinaire de 1873.

SOUS-CHAPITRE XIII

ART. 4.

IMPRESSIONS.

§ 1^{er} Procès-verbal des délibérations du Conseil général, des rapports de la Commission départementale et du Préfet.

Je prie le Conseil général d'inscrire au budget de 1873 une somme de 1200 fr. — au lieu de 2000 — bien suffisante pour frais d'impressions des délibérations du Conseil général, des rapports de la commission départementale et du Préfet, ci..... 1200

Bravo ! Monsieur le Préfet. Oh ! s'il en était ainsi, je regretterais sincèrement mon insistance et je serais le premier à applaudir.

Mais.... je cours m'informer aux sources les plus sûres....

LOUIS LAYTOU.

M. Emile Dufour, avocat, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, officier de l'Université, bâtonnier de l'ordre des avocats, membre du conseil général du Lot, membre correspondant du ministère de l'instruction publique, vient de mourir en sa propriété du Poujoulat, dans sa 61^e année.

Cette nouvelle aussi triste qu'inattendue a produit à Cahors une vive impression.

Les obsèques ont eu lieu ce matin au milieu d'un concours immense de population.

Nous apprenons que la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, organise un train de plaisir de Cahors et des stations intermédiaires, pour Paris.

Dès que la date et les conditions en seront fixées nous les ferons connaître à nos lecteurs.

M. l'abbé Verdier, nommé chanoine par Mgr l'évêque de Cahors, agréé par le gouvernement, a été installé dimanche, avant vespres.

La fête de l'Assomption a été célébrée, dans notre ville, avec la solennité habituelle.

La procession a été favorisée par un temps splendide, Mgr Grimardias présidait.

Aujourd'hui, 17 août, a eu lieu la distribution des prix aux élèves des Ecoles Chrétiennes. Nous rendrons compte de cette intéressante fête de famille dans notre prochain numéro.

Un bureau télégraphique est ouvert à Soturac-Touzac.

Cours public et gratuit d'Arboriculture

Professé par M. DUBREUIL.

M. Dubreuil, professeur au Conservatoire des Arts-et-Métiers, chargé par M. le Ministre de l'Agriculture de l'enseignement de l'Arboriculture dans les départements, commencera son cours à Cahors, le 28 août, à neuf heures du matin, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Les leçons seront continuées aux jours et heures indiquées ci-après :

Leçons théoriques, à neuf heures du matin.

Le 28 août. — Considérations générales sur la culture des vergers et celle des jardins fruitiers. — Création d'un jardin fruitier. — Choix d'un emplacement. Clôtures. — Distribution du terrain.

Le 29. — Suite de la création du jardin fruitier. — Première préparation du sol. — Choix des espèces et variétés d'arbres. — Plantations.

Le 30. — Principes généraux de la taille.

Le 31. — Culture spéciale du poirier. — Choix des variétés. — Multiplication.

Le 1^{er} septembre. — Suite de la culture du poirier. — Taille de la charpente des arbres en espalier.

Le 2. — Suite du poirier. — Taille de la charpente des arbres en plein air.

Le 3. — Suite du poirier. — Taille des rameaux à fruits.

Le 4. — Culture spéciale du pommier. — Choix des variétés. — Multiplication. — Taille. — Maladie et insectes nuisibles des arbres à fruits à pépins.

Le 5. — Culture spéciale du pêcher. — Choix des variétés. — Multiplication. — Taille de la charpente.

Le 6. — Suite du pêcher. — Taille des rameaux à fruits.

Le 7. — Culture spéciale du prunier, cerisier et arbutier. — Choix des variétés. — Multiplication. — Taille. — Maladie et insectes nuisibles des arbres à fruits à noyau.

Le 8. — Culture spéciale de la vigne destinée aux raisins de table. — Choix des variétés. — Multiplication. — Plantation.

Le 9. — Suite de la vigne. — Taille de la charpente et des sarments fructifères. — Maladie et insectes nuisibles.

Le 10. — Soins d'entretien du jardin fruitier. — Culture du sol. — Engrais. — Abris contre les intempéries. — Récolte et conservation des fruits.

Le 11. — Culture des arbres fruitiers dans les vergers. — Préparation du sol. — Choix des arbres. — Plantations. — Soins d'entretien. — Maladies.

Leçons pratiques, à trois heures du soir, dans les jardins qui seront ultérieurement indiqués.

Le 2 septembre. — Taille de la charpente des arbres fruitiers.

Le 4. — Pincement et ébourgeonnement des arbres à fruits à pépins.

Le 7. — Pincement et taille en vert des arbres à fruits à noyau.

Le 9. — Opérations d'été appliquées aux vignes en treilles.

Ces leçons pratiques seront faites le même jour que les leçons théoriques.

On parle de M. l'abbé Fonteneau comme successeur probable de Mgr de La Bouillierie, sur le siège épiscopal de Carcassonne.

M. l'abbé Fonteneau est, depuis une dizaine d'années, vicaire général de Mgr Donnet, cardinal-archevêque de Bordeaux.

On rappelle au public et surtout aux ménagères que les personnes qui auraient des réclamations à faire contre des boulangers au sujet de la cuisson du pain ou de son poids, doivent s'adresser sans retard au bureau de police en présentant le pain.

Dans sa dernière séance, le Conseil municipal de Montauban a voté la somme de deux cent cinquante mille francs pour la construction d'une caserne de cavalerie.

DISTRIBUTION DES PRIX DU LYCÉE

Allocution du Proviseur

Jeunes gens,

L'antiquité, au sein de laquelle nos études nous ramènent sans cesse, aimait à mêler à ses fêtes de graves enseignements : elle rappelait aux vainqueurs, au milieu même du triomphe, leur condition humaine et mortelle. Souffrez qu'à la façon de l'esclave antique, qui suivait le triomphateur, je vous fasse souvenir, non pas que vous êtes hommes et mortels ; — hommes, quoi que vous en pensiez, vous ne l'êtes pas encore ; mortels, c'est à peine si vous vous figurez qu'un jour vous puissiez le devenir ; — souffrez, dis-je, que je vous rappelle comment deux des vôtres ont vécu et sont morts. Ces exemples récents, ces faits domestiques, confirment d'une fraternelle et persuasive autorité la noble leçon qui vient de vous être adressée.

La famille, Messieurs, — la famille de nos jours, — a été justement comparée à un nid d'où les petits oiseaux, aussitôt qu'ils ont des ailes, s'envolent, trop souvent, hélas ! pour ne plus revenir. Le Lycée est une grande famille et comme un vaste nid, où les jeunes générations se pressent, se succèdent et prennent des ailes, — des ailes plus ou moins puissantes, plus ou moins téméraires, qui toutes poussent vite, bien qu'on nous accuse plus d'une fois de les rogner. — De ces jeunes nourrissons qui prennent d'ici leur essor, quelques-uns franchissent les vastes espaces et vont se poser sur les hauts sommets ; d'autres... avant même le premier élan, tombent et meurent dans nos bras... pareils à ces beaux fruits que décorait une maturité précoce, qu'une piqûre mystérieuse a soudainement détachés... ; ces fruits, comme dit le poète :

Ces fruits à peine éclos, déjà mûrs pour les cieux.

Dans le désir de vous donner un crayon fidèle de ces deux vies dont l'une, pleine de jours, de travail et d'honneur, a semblé courte encore parce que rien ne l'avait affaiblie, dont l'autre n'a été qu'une rapide et fugitive espérance, j'ai interrogé la piété filiale et fait parler la douleur maternelle. Je vous apporte, sans y rien changer, ces confidences mêlées de larmes, sûr qu'après les avoir reçues, vous direz comme moi : Heureux le fils qui peut rendre un tel témoignage à son père, et que Dieu console la mère qui pleure un tel enfant !

Le 29 août 1809, un brave chef d'escadron de gendarmerie, en résidence à Cahors, fut mis à la retraite pour ses infirmités. Il était parti comme simple soldat et avait fait toutes les guerres de la République et du premier Empire. C'était un rude militaire, d'une grande énergie, d'une inébranlable solidité, dont tous les chefs, et le maréchal Moncey, des premiers, faisaient le plus complet éloge. Il obtint, en se retirant dans son domaine de Lamotte, commune de Flagnac, une bourse au lycée de Cahors, pour son jeune fils, qui avait neuf ans à peine, qui s'appelait Charles, et qu'il aimait tendrement.

Un jour donc les élèves du Lycée virent arriver un petit enfant qui pour la première fois quittait son père et sa mère. Il était jovial, ouvert, expansif, d'une physionomie heureuse et charmante, extrêmement intelligent. Malheureusement il portait des bas bleus, et ces bas bleus étaient percés. Ses camarades, dont les bas n'étaient ni moins bleus, ni moins percés peut-être, se moquèrent de lui. — Les mœurs des écoliers n'ont guère changé depuis cette époque. — Mais cet enfant, le plus petit et le plus jeune de sa classe, remporta tous les prix, et chaque année, en dépit de sa taille et de son âge, il était proclamé le premier ; ajoutons qu'il était aussi le meilleur. — C'est ainsi que nous voyons encore quelquefois la simplicité et la modestie se venger de la prétention et de l'orgueil.

Cet enfant perdit son père en 1814. Après 1816, il quitta le collège de Cahors, où il avait fait toutes ses études littéraires, pour entrer au collège Henri IV, à Paris, dans la classe des Mathématiques spéciales.

Il fut reçu le premier en 1818 à l'école Polytechnique. « Deux ans après, il en sortait comme élève de l'école des Mines, et à l'âge de 22 ans, il était ingénieur dans un corps où les recherches scientifiques sont, par une tradition glorieuse, non moins estimées que les travaux de la profession. » Les écoles de St-Etienne et de Paris le complètent par leurs professeurs les plus distingués ; il s'éleva, en passant par tous les grades, jusqu'à celui d'Inspecteur Général, et pendant quinze ans, l'école des

Mines, qui avait été deux fois frère de l'avoire, comme élève d'abord, comme professeur ensuite, s'est trouvée honorée et heureuse de prospérer sous son intelligente et à la fois ferme et paternelle direction.

Ses travaux scientifiques, en augmentant le nombre des faits certains sur lesquels s'élevaient les théories utiles, ont agrandi la sphère des connaissances humaines, et désormais, en faisant l'histoire de l'art des mines, ou de la théorie de la chaleur, qui est aussi celle du mouvement, de la lumière, de l'électricité, c'est-à-dire des conditions essentielles de la vie dans l'univers, il est impossible de passer sous silence le nom de CHARLES COMBES.

Il nous faudrait dépasser de beaucoup les limites que la circonstance nous impose pour résumer seulement les regrets qui ont éclaté autour de son cercueil, et les éloges qui retentissent encore dans les grands corps savants dont il fut, jusqu'à sa mort, l'un des membres les plus assidus et les plus utiles.

« Monsieur votre père, écrivait le 5 février dernier au digne fils d'un tel homme, le Ministre des Travaux publics, Monsieur votre père laisse un grand vide tout à la fois dans le corps des Mines qu'il a honoré, à l'Institut où sa parole avait tant d'autorité, et parmi ses amis qui avaient pu apprécier les qualités de son cœur. Mais le souvenir des services rendus par lui à l'Etat et à la Science lui survivra, et c'est là pour tous ceux qui l'ont connu, et pour sa famille spécialement, un adoucissement à la douleur d'une mort aussi inattendue. »

Ce savant garda toute sa vie l'amour des lettres qu'il avait puisé au Lycée de Cahors. Il se plaisait à lire Tacite dans un vieux texte latin, devenu une précieuse relique de famille. Son éducation littéraire servit merveilleusement ses aptitudes scientifiques ; sa parole et son style étaient purs, châtiés, concis, éloquent même, quand il avait sujet de s'animer.

Il avait eu pour mère une de ces femmes qui savent verser leur âme dans l'âme de leur fils. Il l'aimait avec passion, comme il était aimé d'elle. Un jour qu'elle allait le rejoindre à Nancy, après avoir arrêté sa place à la diligence, elle écrivit sur son bulletin : « Qu'il est inquiet pour moi d'être obligée de retarder mon départ de 24 heures ! O mon fils, toi qui m'as jusqu'ici fait espérer le bonheur, je n'ose entièrement me livrer à ce charmant présage. Toujours inquiète et triste, sans sujet de l'être, mon âme n'ose se livrer à la joie qui dans ce moment devrait entièrement la posséder. Encore deux jours et tu seras dans mes bras. Mon ami, sans toi ta mère ne peut plus exister. »

Nous n'avons pu, sans une vive et respectueuse émotion, copier sur l'original ces lignes encore frémissantes. Est-il besoin d'ajouter que c'était là une femme distinguée, une noble et sainte mère ? Son fils, qui lui ferma les yeux, a laissé le récit de ses derniers moments, et il appelait à bon droit le jour où il perdit sa mère le jour le plus malheureux de sa vie.

Chaque année, au mois de septembre, M. Combes était ramené par l'affection et les souvenirs au pays natal. Il visitait quelques vieux amis, un de ses anciens camarades surtout, dans ce riant vallon de la Madeleine. Un jour, il revint au Lycée ; vous pensez s'il y fut fêté et applaudi.

A son lit de mort, au moment où, comme dit son fils, Dieu, en qui il avait foi l'a rappelé subitement à lui ; il s'est souvenu du berceau de sa jeunesse, du nid, comme nous disions nous-mêmes en commençant, d'où il s'était élancé, et, comme s'il eût senti que l'heure était marquée par la Providence pour le développement de l'industrie dans le département du Lot, il légua au Lycée de Cahors son titre et ses droits de membre perpétuel de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Vous voyez combien de raisons nous avions d'adresser aujourd'hui un pieux hommage à sa mémoire.

Cet homme si savant et si modeste, si grand et si bon, avait pour le chercheur laborieux, pour la jeunesse studieuse des trésors de sympathie et d'encouragement. Il avait la passion de la justice, et le droit opprimé n'avait pas besoin d'implorer son appui contre les abus de la force.

Comme il donnerait volontiers, s'il était là, une larme et un sourire à l'éloge que nous ne craignons pas de faire après le sien d'un enfant qui pendant huit ans a remporté, comme lui-même autrefois, tous les premiers prix de sa classe, qui a eu, comme lui, ses petites amertumes d'écoliers, et qui serait devenu, comme lui, un homme de savoir et de vertu, si Dieu n'avait mieux aimé lui épargner les peines de la vie.

Il y a là, mes enfants, parmi vos couronnes vertes et fleuries, symboles de jeunesse et d'espérance, une couronne environnée d'un crêpe de deuil, qui va être déposée sur une tombe. Il y avait autrefois dans cet auditoire une mère heureuse et fière ; il n'y a plus en ce moment, dans une maison solitaire, qu'une mère désolée, qui répondra par des pleurs aux applaudissements que vous donnerez encore au nom de son fils.

Louis Largeteau va revivre un instant ; puis il descendra silencieusement dans l'oubli, si, de même que les fleurs qui couvrent sa tombe et qui semblent exhiler le parfum de son âme, ces souvenirs et mon émotion ne répandent dans vos cœurs quelque chose de lui qui ne doive point périr.

Vous l'avez tous connu : c'était un enfant doux et timide, plein de cœur et de sensibilité. Il était tout petit lui aussi, quand il vint au Lycée, et déjà il se faisait remarquer par sa précoce raison et un ar-

dent désir de s'instruire. En grandissant, il a tenu tout ce qu'il promettait. C'était un modèle de conduite, de sagesse, d'application ; ses succès ne faisaient qu'ajouter à sa modestie.

Lui aussi, il a été le premier et le meilleur. Ah ! les premiers et les meilleurs ! Que j'en ai vu mourir dans ma longue carrière !

Largeteau me rappelle Mayzen, une autre espérance de famille moissonnée dans sa fleur.

Ils sont tout un essaim. Leurs ombres pâles et douces passent devant mes yeux mouillés. — Enfants aimés du ciel, nous n'étions pas dignes de vous garder sur la terre !

La Providence vous fit grâce
Des jours que vous deviez couler.

Mais quelle indiscible tristesse vous laissez après vous !

Comme son illustre devancier, Largeteau avait pour sa mère une passion, un culte. Son âme était celle d'un ange ; elle s'épanchait avec une adorable naïveté. Il aimait la vertu, la piété, tout ce que Dieu inspire, tout ce qui mène à Dieu.

Il adorait le travail et l'étude ; il y trouvait toutes les joies du présent, toutes les promesses de l'avenir.

La patrie, la patrie meurtrie et sanglante lui arrachait des cris de douleur et de désespoir. Comme tant d'autres qui l'ont fait, il aurait voulu mourir pour elle.

Cet enfant pour qui une classe manquée eût été un malheur, n'avait jamais manqué une classe ; le samedi 4 mai, il était encore là ; le dimanche 5, avant de savoir qu'il eût été malade, nous apprenions qu'il était mort. — Quel deuil pour le Lycée !... Je n'ose rien dire de plus.

Plusieurs de ses camarades, en s'en allant chez eux, passeront ce soir devant l'asile où il repose ; je les conjure de se détourner de quelques pas et d'aller lui dire un dernier adieu.

Vous qui, dans sa classe même, allez obtenir des succès qu'il vous eût disputés, après avoir reçu vos prix, venez prendre celui que la mort n'a pu lui ravir et portez-le à sa mère qui l'attend.

Ainsi nous remplirons notre devoir.

Et pour mieux le remplir encore, nous garderons le souvenir de cet enfant qui fut parmi vous le modèle accompli de toutes les vertus de la jeunesse ; nous nous inspirerons des rares qualités de cet homme de bien qui, formé dans cette maison, eut le bonheur de servir par la science sa patrie et l'humanité.

On a observé le 14 août à Toulouse, un fait assez rare. Vers 5 heures 1/2 du soir, un vol de cigognes, évalué au moins à un millier de ces oiseaux, est venu s'abattre sur l'ancien couvent des Jacobins. Après quelques minutes de repos, les intéressants voyageurs ont repris, avec une grande vitesse, leur course vers le nord.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Un concours sera ouvert au mois de décembre 1872, pour l'admission au grade de surnuméraire dans l'administration des Contributions directes.

Les jeunes gens qui auraient l'intention de s'y présenter trouveront, auprès de M. le directeur des Contributions du département du Lot, tous les renseignements relatifs aux nouvelles conditions du concours et aux pièces à fournir pour être admis à y prendre part.

Le registre d'inscription devra être clos à Paris, le 30 novembre ; les demandes qui parviendraient à l'administration centrale après cette époque ne pourraient être reçues que pour le concours suivant.

Les candidats doivent être pourvus de l'un des diplômes de bachelier ès-lettres ou bacheliers ès-sciences. Ceux dont la demande aura été reconnue régulière par l'administration, seront appelés à subir l'examen devant une commission qui se réunira à cet effet au chef-lieu de chaque département.

Cet examen comprend des épreuves écrites et des épreuves orales.

Les épreuves écrites consistent en une dictée, une rédaction et une formation de tableaux.

Les épreuves orales portent : 1° sur les mathématiques élémentaires, et notamment sur les proportions, les logarithmes, l'usage des tables, la trigonométrie rectiligne, l'égalité et la similitude des figures, le calcul des surfaces et la mesure des volumes (parallépipède, prisme, pyramide, tronc de pyramide, cône, tronc de cône et sphère) ; 2° sur la théorie de l'arpentage.

AVIS. — M. Rivière, tapissier, galerie Fontenille, tient l'extrait si renommé de *Viande Liébig*. Il est à peine besoin d'énumérer les avantages de cet extrait, dont un grand nombre

de personnes font usage et qui produit en quelques minutes le meilleur des consommés.

Pots de toutes dimensions.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 10 au 17 Août 1872.

Naissances.

Bach (Jeanne), rue Valentré. — Bousquet (Jeanne), place Nationale. — Soulié (Marie-Jeanne-Antoinette), rue St-André. — Lavergne (Marie), à Englandières.

Mariages.

Nouet (Louis), et Rigouste (Françoise). — Heidet (François-Xavier), et Lartigue (Maria-Clara). — Thouzou (Etienne-René) et Cros (Jeanne). — Heilhes (Guillaume) et Roumègue (Marie). — Dugès (Auguste) et Laville (Virginie). — Séval (François) et Marlas (Jeanne).

Décès.

Destor (Jean), domestique, 42 ans, célibataire, Chartreuse. — Larnaudie (Joseph-André), naturel, 5 mois, rue Nationale. — Barrié (Auguste), menuisier, 32 ans, hospice. — Virnac (Lucien-Daniel), 7 mois, place St-André. — Faurie (Marie), 7 mois, au moulin de Labéraudie. — Dajeau (Anne), 69 ans, place St-James.

CALENDRIER DU LOT. -- AOÛT.

DAY	JOURS	FÊTES.	FOIRES.
18	Diman.	s Hyacinthe.	
19	Lundi.	s Rustique.	Bach, St-Caprais, Issepts, Thédirac, Duravel.
20	Mardi.	s Bernard.	Gramat, Salviae.
21	Mercre.	se Jeanne F.C	
22	Jeucl.	Oct. de l'Assomption.	St-Céré, St-Germain.
23	Vend.	s Philippe-B.	
24	Samedi	s Barthélemy	Prayssac.

● N. L. le 4, à 9 55 du matin.
 ○ P. Q. le 12, à 6 2 du matin.
 ○ P. L. le 18, à 9 3 du soir.
 ○ D. Q. le 25, à 8 44 du soir.

MAIRIE DE CAHORS.

Cahors. -- Marché du 17 Août 1872

Blé.

En vente : 200 hectolitres. — Vendu : 130 hectolitres. — Prix moyen : 23 fr. 23 l'hectolitre.

Mais.

En vente : 29 hectolitres. — Vendu : 17 hectolitres. — Prix moyen : 14 fr. 29 l'hectolitre.

Avis aux capitalistes.

Un lot d'actions de la *Compagnie d'assurances contre l'Incendie « Le Soleil »* est disponible par suite de décès. — Placement de tout repos, revenu probable de 7 à 10 p. 00.

S'adresser au *Moniteur des Tirages financiers*, 104, rue de Richelieu, à Paris.

Un Prêtre a inventé un remède d'une efficacité certaine et d'un emploi facile et incensable, guérissant pour toujours tous les cors aux pieds. — Envoyer 3 fr. en timbres-poste ou mandats, on le recevra de suite et franco, avec l'instruction. — à M. Martin, 17, rue des Martyrs, à Paris.

Bourse de Paris.

Paris, 17 août 1872, soir.

Rente 3 p. %	55,40
— 4 1/2 p. %	81,40
— 5 p. % Emprunt ancien	87,00
— 5 p. % Emprunt nouveau	89,00

AVIS

Le *Journal du Lot*, très-réputé et le seul du département paraissant trois fois par semaine, publie les annonces judiciaires et administratives à 3 centimes la ligne de 45 lettres et au-dessus. Il imprime, au même taux, les placards judiciaires.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'été.

Station	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Station	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Station	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Station	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10	12h25	5h40	Monsempron-Libos. — Départ.	8h41	5h19	7h45	PARIS. — Départ.	7h45	9h40	9h30	Monsempron-Libos. — Départ.	7h30	9h30	5h25
Mercuès. —	5 28	12 47	5 55	AGEN. — Arrivée.	9 59	6 44	6 44	BORDEAUX. —	6 50	4 43	4 43	Fumel. —	7 37	9 37	5 37
Parnac. —	5 43	1 7	6 7	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7h49	3h 3	7h34	PÉRIGUEUX. —	8 36	5 46	5 46	Soturac Touzac. —	8 2	9 57	6 7
Luzech. —	5 53	1 20	6 16	BORDEAUX. —	3 28	10 18	10 18	Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 46	5 46	Duravel. —	8 11	10 6	6 20
Castelfranc. —	6 10	1 43	6 37	RODEZ. —	9 34	9 34	9 34	AGEN. — Départ.	5h50	2h	6h40	Castelfranc. —	8 30	10 20	6 43
Puy-l'Evêque. —	6 24	2 »	6 49	AURILLAC. —	9 42	9 42	9 42	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	3	7 31	Luzech. —	8 44	10 32	7 2
Duravel. —	6 36	2 14	6 58	YERZON. —	7 15	12 42	7 53	PARIS. — Arrivée.	4 39	3 4	3 4	Parnac. —	8 55	10 41	7 18
Soturac Touzac. —	6 47	2 27	7 7	PARIS. — Arrivée.	4 39	4 39	4 39	Monsempron-Libos. — Arrivée.	4 39	4 39	4 39	Mercuès. —	9 7	10 52	7 35
Fumel. —	7 1	2 44	7 19									Cahors. — Arrivée.	9 25	11 8	7 54
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 7	2 51	7 26												

ANNONCES

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE LA VENDÉE

EMISSION

DE 40,000 OBLIGATIONS

RAPPORTANT 15 FRANCS D'INTERET

(JOUISSANCE DU 1^{er} OCTOBRE 1872)

Payables par semestre les 1^{er} avril et 1^{er} octobre de chaque année.

REMBOURSABLES EN 98 ANNEES A 500 FRANCS

Autorisée par décision du Gouvernement, en date du 25 mars 1872

PRIX D'EMISSION : 225 FRANCS

PAYABLES COMME SUIV :

- 25 francs en souscrivant,
- 30 — 10 septembre 1872,
- 75 — 20 novembre 1872,
- 50 — 20 février 1873,
- 75 — 20 mars 1873

Le coupon d'avril sera reçu en déduction du dernier versement. Les versements en retard passibles d'une retenue de 6 0/0.

Les souscripteurs pourront anticiper leurs versements avec bonification d'un escompte de 5 0/0 l'an.

En tenant compte du coupon d'avril 1873 et de la bonification d'intérêt sur les sommes versées, le prix de ces obligations ressort net à 250 fr. 80, rapportant 15 francs d'intérêt annuel, c'est-à-dire 6 0/0.

GARANTIES

Le capital de la Compagnie : 24,000 actions libérées de 350 francs, cotées à la Bourse de 540 à 550 francs... 12,000,000 fr.

Subventions de l'Etat... 25,460,108 80 dont 14,160,108 fr. 80 c. déjà encaissés ; et 11,300,000 francs payables le 15 janvier 1874 et le 15 janvier 1875. Total... 37,460,108 fr. 80

La Compagnie de la Vendée n'a encore émis que 28,000 obligations formant un capital de 8,000,000 francs.

Les obligations faisant objet de la présente

émission, sont destinées :

1^o A assurer le service de trésorerie pour les avances que la Compagnie fait à l'Etat pour les travaux d'amélioration du port des Sables-d'Olonne et de la plate-forme de la ligne de Bressuire à Tours.

2^o A donner suite à un projet de contrat d'exploitation passé pour 98 ans avec la Compagnie de Poitiers-Saumur, contrat par lequel elle s'est engagée (sauf ratification par l'Assemblée générale) à garantir à cette Compagnie le montant de ses obligations, soit 6,500,000 francs.

Les concessions de la Compagnie de la Vendée comprennent :

1^o Les lignes des Sables-d'Olonne et de La Roche-sur-Yon à Bressuire, en exploitation... 124 kilom.

2^o La ligne de Bressuire à Tours en construction : 126 kilom. dont 75 kilom. (de Bressuire à Chinon) seront prochainement mis en exploitation, et le complément (de Chinon à Tours) à la fin de l'année 1873... 126

3^o Le tronçon de raccordement de Thouars à Montreuil-Bellay... 20

Ensemble... 270

Plus les 100 kilomètres de la ligne de Poitiers-Saumur pendant tout le temps de sa concession... 100

Soit un réseau de... 370 kilom., dans les contrées les plus riches et les plus commerçantes de la France.

Bien que l'exploitation de date récente et ne portant que sur 124 kilomètres ne puisse être prise comme base du rendement kilométrique, les produits ont donné un excédent de 49,000 fr. sur les dépenses, et la progression des recettes qui, en 1872, n'est pas moindre de 42 0/0, assure le rendement kilométrique net nécessaire au service des obligations.

Le montant des obligations émises ou en émission étant de 68,565, ci... 68,565 desquelles il y a lieu de retrancher... 26,000 dont les intérêts et le remboursement seront à la charge de la Compagnie de Poitiers-Saumur.

Il reste... 42,565 obligations pour les 270 kilomètres formant la concession de la Compagnie des Chemins

de fer de la Vendée, soit un intérêt de 2.500 francs à servir par chaque kilomètre.

Ce nombre d'obligations étant largement suffisant pour terminer les liges formant l'ensemble des concessions, on peut voir combien sont faibles les charges dont chaque kilomètre sera grevé et, par suite, quelle sécurité ces titres offrent aux souscripteurs.

Ces charges sont de beaucoup inférieures à celles qu'ont à supporter toutes les autres lignes du réseau français.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

LES LUNDI 19, MARDI 20 ET MERCREDI 21 AOUT

Au siège de la Compagnie, 13, rue de Lafayette, à Paris, et dans toutes les stations de lignes de la Compagnie de la Vendée livrées à l'exploitation ;

Au Crédit agricole, 17 et 19, rue Neuve-des-Capucines, à Paris ;

Au Crédit Industriel et Commercial, 72, rue des Victoires, à Paris ;

Et en Province, dans toutes les Succursales et chez les Correspondants de ces deux établissements.

On peut également souscrire dans toutes les Succursales de la Banque de France en versant au crédit de la Compagnie de la Vendée ou des établissements ci-dessus désignés.

LE TOUR DU MONDE

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages
Publié sous la direction de N. Edouard Charton

AVIS DES EDITEURS

La publication du Tour du monde, que les éditeurs avaient dû interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. — A dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de la onzième année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi ; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu,

en publiant plusieurs livraisons par semaine ; la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, a déterminé les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le onzième volume en cours de publication portera la date de, 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure ; ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

EMPRUNT 1872

PARIS-JOURNAL

qui ne coûte que

40 fr.

au lieu de

64 fr.

contient chaque jour un

BULLETIN FINANCIER

qui jouit d'une grande et juste réputation et chaque semaine une

Revue de la Bourse

qui fait autorité dans le monde des affaires. Il tient lieu ainsi d'un

JOURNAL FINANCIER

qui, honnêtement fait, ne peut pas coûter moins de 8 à 10 fr., et son prix se trouve par là ramené à 30 fr. environ.

Bureaux : 2, rue Favart, Paris.

CHOCOLAT MENIER

SE VEND PARTOUT

ON EVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

SUBSISTANCES MILITAIRES

SERVICE DES FOURRAGES

Le Public est prévenu que le jeudi 5 septembre prochain, à une heure après-midi, il sera procédé dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Cahors, à l'adjudication publique de la fourniture des fourrages à la ration à exécuter par voie d'entreprise dans le département du Lot pendant l'année 1872-1873. Le service s'applique aux fourrages à faire dans la généralité des places, gîtes et localités de ce département.

Le Public pourra prendre connaissance dans les bureaux de la Préfecture et dans ceux de la sous-intendance militaire à Cahors, de l'instruction du cahier des charges et de la formule du marché.

Les personnes qui désireraient concourir à l'adjudication devront déposer dans les bureaux du Sous-Intendant militaire de la place de Cahors, avant le 24 août courant, terme de rigueur, une déclaration indiquant cette intention, ainsi que leur nom, leurs prénoms, leur domicile et leur qualité.

Le Sous-Intendant militaire donnera récépissé de chaque déclaration. A dater du 24 août, aucune déclaration ne sera plus reçue et la liste ouverte pour constater la remise des déclarations sera définitivement close.

La commission délibérera sur l'admission ou le rejet des concurrents le 30 août courant. Tous les concurrents qui auront été déclarés admissibles recevront dans les 24 heures, par les soins du président de la commission, une lettre de convocation qui les invitera à se présenter à la séance d'adjudication du 5 septembre.

Seront également admises à la séance d'adjudication, toutes les personnes qui n'ayant pas été exclues localement, justifieront de leur admission dans un autre arrondissement de fourniture.

Cahors, le 13 août 1872.

Le Sous-Intendant militaire,
E. DE BERNY.

Le 29 août 1872, à 2 heures de l'après-midi,

Vente aux Enchères

En l'étude de M^e Fournié, notaire à Cahors, de la Propriété sise à Terre-Rouge-Cabessut (près Cahors), ayant appartenu à M. Cavagnac.

Pour faciliter l'achat aux amateurs de la Propriété entière, elle sera mise en vente en un seul lot.

Mise à prix : 23,500 fr.

Il y aura adjudication, même sur une seule enchère. Paiement du prix : un quart en achetant, un autre quart un an après, et ainsi de suite pour les 2 autres quarts.

Pour d'autres conditions, s'adresser au propriétaire avant la vente.

Renseignements, à Cahors, chez M^e Fournié ; à Terre-Rouge, au propriétaire.

A CÉDER

UN MAGASIN

DE

LAMPISTERIE

bien assorti, bel outillage, bonne clientèle.

S'adresser à M. CALVET, lampiste.

L'hôtel de la Croix-blanche est en bon état

HYDROCÉRASINE

Ou Modérateur de la Transpiration

Cette Eau de toilette fait disparaître instantanément les odeurs plus ou moins fortes de la sueur.

Elle donne du ton à la peau, lui conserve sa souplesse, permet de longues marches, rend moins sensible le froid aux pieds, est un préservatif des Engorgements.

Précieuse pour la toilette délicate et journalière des Dames, elle rafraîchit, tonifie, raffermi les organes, les rajeunit et calme les démangeaisons.

LA VULNÉRINE

GUÉRIT toutes les Blessures récentes ou anciennes, Brûlures, Morsures, Piqûres d'insectes venimeux, etc.—PHILIPPE et C^o, 24, rue d'Enghien, Paris, et chez les Pharmaciens, Droguistes, Herboristes.

A VENDRE

D'OCCASION

UN BEAU PHAËTON

Roue à patente double, un Bréack neuf et autres voitures ; Harnais neufs, fins et ordinaires ; et d'occasions, Selles, Brides, et tout ce qui concerne la Sellerie le tout bien bon marché. L'on se charge de tout ce qui concerne la partie de Carrosserie.

S'adresser à M. Emile Escudé, carrossier, galerie de Fontenille, à Cahors.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine. Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.



PLUS DE CHEVAUX COURONNES! Guérison prompte et sans trace des chutes, courbures, piqûres, darts, ardeurs, réparation exacte du poil, par le Réparateur Parnac. Flac. de 2 f. 50 et 1 f. 50 avec instr. Dépôt gén.: Pharm. TRICARD, aux Terres, 47, Paris. Se trouve dans les Pharmacies.